



CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 26 février 2025

Convocation : le 19 février 2025

Le **MERCREDI VINGT SIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT CINQ**, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle des 4 vents à 20h30, sous la présidence de Jean-Michel DUBIEF.

Étaient présents :

AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, BODA Roland, BRUNEAU Xavier, CLAVIER Gérard, DUBIEF Jean-Michel, LIBERT Benjamin, MARCHAND Virginie, ORSINI Bruno, RIDET Stéphane, SEILLE François, TOURISSEAU Cyrielle

Étaient excusés : LEGRAND Stéphanie

Pouvoir : LEGRAND Stéphanie à DUBIEF Jean-Michel

Étaient absents :

La majorité du conseil municipal est représentée.

Cyrielle TOURISSEAU est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2025

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Avant de débiter l'ordre du jour annoncé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour soit la création d'un poste technique à temps plein.

À l'unanimité des présents, ce point supplémentaire est ajouté.

POINT SUR LES TRAVAUX

- **Pôle santé**

- Point sur le chantier

Le chantier touche à sa fin ; la pré-réception a été effectuée hier. À ce jour, il manque certaines finitions notamment la pose des films opaques sur les fenêtres. La mise en service de la pompe à chaleur ainsi que celle de l'alarme sont prévues demain. Le raccordement internet se fera le 05 mars 2025.

Il a été constaté que l'installation d'un éclairage extérieur raccordé au réseau souterrain n'a pas été prévue dans le marché. De ce fait, il est convenu de poser deux mâts le long de l'allée d'accès et un spot placé sur la façade en haut de la porte d'entrée. L'alimentation de ces points lumineux se fera par une reprise sur les sorties électriques existantes.

Monsieur le Maire précise que la réception définitive est programmée le mardi 04 mars 2025.

Une réunion avec les professionnels de santé aura lieu demain comprenant une visite du pôle santé et la remise de la convention d'occupation des locaux. L'emménagement des praticiens pourra se faire dès le 15 mars 2025 et le premier loyer débutera le 1^{er} avril 2025.

- Proposition d'avenants

Monsieur le Maire présente à l'assemblée trois propositions d'avenants du cabinet Archigone et une proposition d'avenant du cabinet DIF Conception. Les quatre avenants détaillés ci-après, représentent un solde net global de – 6 003,78 €HT.

Avenant n°2 GUY COLAS – Barre de protection pour chaises – prestation non réalisée

- Rappel du montant du devis initial	22 878,20 €HT	⇒	27 453,84 €TTC
- Montant de l'avenant n°1 en plus-values	798,00 €HT	⇒	957,60 €TTC
- Montant de l'avenant n°2 en moins-values :	- 425,00 €HT	⇒	- 510,00 €TTC
- Nouveau montant de marché :	23 251,20 €HT	⇒	27 901,44 €TTC

Avenant ALUTECH – Travaux modificatifs (mise en place de couverture + groupe 4 boîtes aux lettres)

- Rappel du montant du devis initial	53 958,00 €HT	⇒	64 749,60 €TTC
- Montant de l'avenant en moins-values :	- 4 534,00 €HT	⇒	- 5 440,80 €TTC
- Nouveau montant de marché :	49 424,00 €HT	⇒	59 308,80 €TTC

Avenant n°2 JD ELEC – Pose d'appliques couloir et hall d'entrée

- Rappel du montant du devis initial	39 875,12 €HT	⇒	47 850,14 €TTC
- Montant de l'avenant n°1 en plus-values	680,00 €HT	⇒	816,00 €TTC
- Montant de l'avenant n°2 en plus-values	154,00 €HT	⇒	184,80 €TTC
- Nouveau montant de marché	40 709,12 €HT	⇒	48 850,94 €TTC

Avenant YOU SAUVETRE – Signalisation et espaces verts

- Rappel du montant du devis initial	74 000,00 €HT	⇒	88 800,00 €TTC
- Montant de l'avenant n°1 en moins-values	-1 198,78 €HT	⇒	-1 438,54 €TTC
- Nouveau montant de marché	72 801,22 €HT	⇒	87 361,46 €TTC

Le conseil municipal valide à l'unanimité les 4 avenants ci-dessus.

- Travaux complémentaires

Monsieur le Maire précise que des travaux complémentaires doivent être réalisés au pôle santé et entraînent des devis supplémentaires, détaillés comme suit, pour un montant de 10 791,13 €HT.

Devis LE CLAINCHE

Muret technique avec 8 boîtes aux lettres	5 726,00 €HT	⇒	6 871,20 €TTC
---	--------------	---	---------------

Devis JD ELEC

Installation éclairage extérieur	3 066,60 €HT	⇒	3 679,92 €TTC
----------------------------------	--------------	---	---------------

Devis CHARTRES ENSEIGNES

Enseigne sur muret technique	1 795,00 €HT	⇒	2 154,00 €TTC
------------------------------	--------------	---	---------------

Devis COOL'EURE

Tapis d'entrée	203,53 €HT	⇒	244,24 €TTC
----------------	------------	---	-------------

Après échanges, le conseil municipal accepte ces 4 devis à l'unanimité.

- Restaurant – Proposition d’avenants

Monsieur le Maire présente à l’assemblée une proposition d’avenant du cabinet DIF Conception concernant des reprises pour le raccordement télécom pour le parking du restaurant.

Avenant EUROVIA – Aménagement du parking

- Rappel du montant du devis initial	50 300,00 €HT	⇒	60 458,00 €TTC
- Montant de l’avenant n°1 en plus-values	1 260,64 €HT	⇒	1 512,77 €TTC
- Nouveau montant de marché	51 650,64 €HT	⇒	61 980,77 €TTC

Le conseil municipal valide à l’unanimité l’avenant présenté.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- **Proposition d’installation d’une citerne gaz pour l’église**

Monsieur le Maire propose au conseil d’installer une citerne à gaz aérienne afin de remplacer le mode de chauffage de l’église qui est effectué actuellement par bouteilles. La consommation actuelle de gaz est d’environ 350 kg/an (10 bouteilles de 35 kg) qui représentent un coût de 960 €HT à l’année pour la commune et de fortes contraintes de gestion pour les employés communaux (absence de jauge de niveau de gaz, remplacement anticipé des bouteilles).

Après avoir essuyé des refus de prestataires, il est présenté au conseil municipal l’offre faite par BUTAGAZ, notre fournisseur actuel, pour la pose d’une citerne apparente de 500 kilos.

Les tarifs applicables à ce jour sont les suivants :

- Prix du gaz bloqué pendant 2 ans :	1 320€ HT/tonne
- Abonnement citerne (location, entretien, maintenance et requalifications)	8,55 HT/mois
- TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques)	66.30€ HT/tonne

Le contrat sera établi pour une durée de 5 ans. À l’échéance des deux premières années, une remise permanente est garantie sur toute la durée du contrat sur le barème V1GR en vigueur, soit 1 420€ HT/tonne à ce jour et hors TICPE.

Les prévisions réalisées annoncent, pour une consommation de 350 kg/an, un montant de 587,80 € HT/an pour la location de la citerne et l’approvisionnement en gaz :

Calcul : $(1320 + 66.30) \times 0.350 = 485,20 + (8,55 \times 12) = 587,80€ HT/an (gaz + citerne)$

Monsieur le Maire précise cependant que la pose de la citerne nécessite un espace dégagé dans un rayon de 3 mètres autour du centre de la citerne. Il faudra également prévoir le recours à un plombier afin de réaliser le raccordement.

À la vue des avantages énumérés, le conseil municipal approuve à l’unanimité la proposition présentée.

- **Adhésion 2025 ANERVEDEL28**

Il est proposé à l’assemblée de reconduire adhésion à l’ANERVEDEL pour 2025. Cette association départementale se mobilise pour les élagages, le nettoyage et la restauration des rivières et des plans d’eau du département ainsi que d’une manière plus générale la valorisation de l’environnement.

Ces actions sont menées dans le cadre de l'insertion ou la réinsertion dans le monde du travail de personnes sans emploi ou de chômeurs qui auront bénéficié d'une formation appropriée.
La cotisation d'adhésion de l'année 2025 reste à 65 € minimum.

Le conseil municipal approuve l'adhésion à l'unanimité.

- **Création de poste suite à avancement de grade**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe en raison de l'avancement de grade de Monsieur Pierre BEUGER, agent de service polyvalent des services techniques, au titre de l'année 2025,

Monsieur le maire propose :

- La suppression, à compter du 1er mars 2025, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial ;
- La création, à compter de cette même date, un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe ;

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter les décisions présentées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2025.

FINANCES

- **Étude des budgets EAU, ASSAINISSEMENT et BEZEGUE**

- Analyse du compte administratif 2024 (CFU) et affectation des résultats

• EAU				
Fonctionnement			Investissement	
Résultat de l'année	17 377,18		Solde d'exécution	78 717.46
Résultat antérieur	14 558.09		Solde des RAR	-
Excédent de fonctionnement	31 935.27		Excédent d'investissement	78 717.46
ASSAINISSEMENT				
Fonctionnement			Investissement	
Résultat de l'année	27 158.01		Solde d'exécution	-7 308.03
Résultat antérieur	-13 359.30		Solde des RAR	-
Excédent de fonctionnement	13 798.71		Déficit d'investissement	7 308.03

BEZEGUE			
Fonctionnement		Investissement	
Résultat de l'année	190 292.60	Solde d'exécution	-26 946.59
Résultat antérieur	-500.50	Solde des RAR	-
Excédent de fonctionnement	189 792.10	Déficit d'investissement	26 946.59

- Proposition du budget primitif 2025

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats de l'année 2024, ainsi que les affectations qui seront inscrites sur les budgets primitifs 2025. Comme à l'habitude, les budgets ont été préparés selon les volumes d'eau réellement vendus sur l'année. Il précise que ce sont les derniers budgets eau et assainissement car la compétence doit être transmise à la Communauté de Communes Cœur de Beauce au 1^{er} janvier 2026. Suivant les 27 793 m³ d'eau vendu en 2024, le budget de l'eau a été réalisé selon un volume prévisionnel vendu de 25 000 m³.

Monsieur le Maire fait la lecture des prévisions budgétaires pour le budget de l'eau. Il n'y a pas de dépenses particulières en investissement, l'ensemble des travaux étant terminés.

En recettes, la subvention d'exploitation communale n'a pas été inscrite car elle ne sera pas nécessaire.

Les sections sont équilibrées en dépenses et recettes de la manière suivante :

Section de fonctionnement	124 081.00 €
Section d'investissement	120 844.00 €

Concernant l'assainissement, le budget est établi selon un volume vendu de 18 000 m³ avec un volume d'eau assainie en 2024 de 18 432 m³; et ce avec le tarif de 2,00 € le m³ assaini. Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2025, conformément aux délibérations votées en fin d'année 2024, les taxes sur l'eau et l'assainissement ont été modifiées (suppression des anciennes taxes et application des nouvelles). Ces taxes sont désormais collectées au même compte que la vente d'eau assainie au budget.

En investissement, il n'y a pas de travaux prévus malgré des recettes d'investissement issues des amortissements. Les dépenses d'investissement seront principalement destinées à l'achat de pièces et pompes neuves pour remplacer celles défectueuses.

Pour cette année, il a été prévu une subvention d'exploitation communale de 20 000€.

Les sections sont équilibrées en dépenses et recettes de la manière suivante :

Section de fonctionnement	135 084.00 €
Section d'investissement	84 234.00 €

Monsieur le Maire fait la lecture des prévisions budgétaires pour La Bézègue. Pour cette année il précise qu'il a été inscrit en dépenses de fonctionnement la refacturation du personnel communal pour toutes les interventions d'entretien au restaurant (tontes des espaces verts, etc.) à hauteur de 4 000€. Il a également été inscrit le paiement de la taxe d'aménagement reçue en début d'année de 14 700€.

En dépenses d'investissement, il a été prévu l'achat du terrain sur la zone de la Bézègue pour un montant de 30 000€.

Les sections sont équilibrées en dépenses et recettes de la manière suivante :

Section de fonctionnement	197 046.00 €
Section d'investissement	76 947.00 €

Les propositions de budgets ne suscitent pas de questions de la part de l'assemblée.

Ces propositions de budgets prévisionnels seront soumises au vote lors de la prochaine séance du conseil municipal après avoir voté le budget principal sous réserve de modifications réalisées à la demande de la trésorerie.

- **Association *Les Féérie's* – Demande de subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par l'association *Les Féérie's*, Majorettes de Ouarville, afin de demander une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'un championnat national de duos de l'AFMF (Amicale des Fanfares et Majorettes de France) qui se déroulera le 16 mars 2025 au gymnase intercommunal de Janville. Cette subvention a pour but d'aider à couvrir une partie des charges générées par l'organisation de cette manifestation.

Monsieur le Maire rappelle le mérite de l'association ainsi que sa forte présence aux évènements communaux.

Il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 500,00 € à cet évènement. Monsieur le Maire souligne également le prêt de matériel communal à cette date (barnums, tables et bancs).

Après échanges et à l'unanimité, la demande de subvention est accordée.

- **Suppression du code service 1 TVA budget principal**

Après recherches, il s'avère que la collectivité n'a pas vocation à être soumise à la TVA pour le code service 1 "Déchets incinérés" du fait, notamment, de l'absence de TVA dans le budget communal. Ce code est actuellement déclaré à « *Néant* » tous les trimestres depuis sa création.

De ce fait, n'en ayant pas l'utilité, il convient de le supprimer.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- Il est indiqué à l'assemblée la sollicitation d'ENEDIS afin de changer le transformateur électrique à Ensonville. Du fait de l'absence de la signature du document d'arpentage et en attendant sa validation, la décision est prise d'émettre un avis négatif concernant ces travaux.
- Monsieur le Maire rappelle la fermeture de l'épicerie *Mon Petit Panier Ouarville* prévue le 02 mai 2025. Il propose, malgré le bail commercial conclu pour une durée d'un an, l'arrêt de la perception des loyers fin avril. Après échanges, les conseillers municipaux valident cette décision
- Il est confirmé que la réunion de travail de préparation du numéro 12 du *Moulin à Paroles* se tiendra le vendredi 21 mars à 17h30.
- Il est porté à la connaissance de Monsieur le Maire qu'un automobiliste a été repéré à plusieurs reprises et à plusieurs endroits de la commune circulant en excès de vitesse manifeste et ignorant la signalisation. Il est convenu de procéder à des recherches afin de faire intervenir les forces de l'ordre.
- Il est rappelé la journée portes ouvertes du studio de Pole Dance « *L'envers Studio* » qui aura lieu le 15 mars prochain. Toute l'équipe municipale a été invitée à assister au pot d'inauguration.
- Il est également annoncé l'ouverture prochaine du gîte *L'étoile du Berger* à Ouarville. Il pourra accueillir jusqu'à 14 visiteurs et ce tout au long de l'année.

- Monsieur le Maire faire part de son entrevue avec un développeur éolien qui souhaite intervenir sur une zone située entre Edeville et Mondonville. Il est demandé de faire le point concernant l'accord de principe en vigueur avec l'opérateur Valorem.
- Un rappel est fait sur la présence indésirable de déjections canines et sur la nécessité d'impliquer les administrés concernés quant à l'entretien des trottoirs.

La séance est levée à 22h58.

Prochain conseil municipal le 25 mars 2025.